TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4
01 ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE APRÈS AVOIR OBTENU LE CESS 5
1 Qu'est-ce que le CESS ? 5
1.1 Enseignement général, technique et artistique 5
1.2 Enseignement professionnel 6
2 Différents moyens d'obtenir le CESS 6
2.1 Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles 6
CESS général 6
CESS technique et artistique 7
CESS professionnel 9
Préparer le jury 10
2.2 Enseignement de promotion sociale 11
CESS- Humanités générales 11
Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS 11
2.3 Enseignement secondaire de plein exercice 12
2.4 D.A.E.S. (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur) 13
Pour l'enseignement général, technique et artistique 13
Pour l'enseignement professionnel 14
2.5 Enseignement privé 15
3 Conditions particulières d'accès à certaines études supérieures 15
3.1 Examen d'entrée 15
3.2 Examen médical 15
3.3 Test d'orientation pour les études de médecine vétérinaire 15
3.4 Non-résidents 16
Procédure de sélection pour les non résidents 18
02 ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE SANS LE CESS 19
1 Par le biais de l'examen d'admission pour accéder à l'enseignement supérieur de plein exercice 19
1.1 En Haute école 19
1.2 Université (hors sciences appliquées) 20
1.3 Sciences appliquées (Ingénieur civil) 21
1.4 Assistant social et Conseiller social 21
1.5 Enseignement supérieur paramédical de type court 22
Principe 22
Programme de l'épreuve 22
2 Par le biais de l'enseignement de promotion sociale 22
2.1 Enseignement de plein exercice 22
2.2 Comment obtenir un diplôme sans avoir le CESS ? 22
SOURCES JURIDIQUES 24
Enseignement secondaire de plein exercice 24
Enseignement supÉrieur de plein exercice 24
Enseignement de promotion sociale 25
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR 26
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ 26

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Éditeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur